



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

DEBAT D'ORIENTATION SUR LES CONTRIBUTIONS DE LA GRANDE CONSULTATION DES AVOCATS

Adoptée par l'Assemblée générale du 23 mai 2025

* *

CONNAISSANCE PRISE des résultats de la Grande consultation des avocats qui s'est déroulée entre le 5 juin et le 13 septembre 2024, présentés à l'Assemblée générale du 15 novembre 2024 ;

CONNAISSANCE PRISE des contributions formulées par les différents groupes politiques représentés au sein du CNB et présentées lors de l'Assemblée générale du 14 mars 2025 en vue de répondre aux préoccupations des avocats ;

CONNAISSANCE PRISE du travail de synthèse mené par les co-rapporteurs chargés du recueillement et de la mise en cohérence des propositions reçues et du rapport de synthèse présenté ce jour en Assemblée générale ;

CONSTATE la diversité et la richesse des propositions qu'il convient de rationaliser et regrouper, sans volonté de les censurer, afin de fixer un calendrier de travail avec des priorités ;

- **Première partie : périmètre**

DECIDE, à l'issue du débat d'orientation, de retenir cinq grands chantiers prioritaires de la Grande consultation :

- La défense du périmètre du droit
- Le numérique et les sujets IA
- L'accès au droit et l'aide juridictionnelle
- La communication interne et institutionnelle
- Le fonctionnement et la composition du CNB

SOLLICITE un vote de l'assemblée générale sous 8 jours sur la base d'un questionnaire adressé aux membres listant les propositions devant être retenues pour chacun des thèmes prioritaires sélectionnés par les élus pour l'Assemblée générale du mois de juillet.

- **Deuxième partie : méthode et calendrier**

DONNE MANDAT aux commissions compétentes (respectivement les commissions Exercice du droit, numérique/GT IA, accès au droit et communication), ouvertes à l'ensemble des groupes non représentés dans les commissions qui le formulent, de présenter à l'Assemblée générale des 3 et 4 juillet prochains un rapport sur la mise en œuvre des propositions retenues et leur calendrier le cas échéant.

DONNE MANDAT au bureau, en associant un représentant de chacun des groupes non représentés au sein du bureau, de poser les termes du débat sur les propositions ayant trait au sujet de la Gouvernance recoupant les thématiques relatives à l'organisation de la profession, au mode d'élection des membres du CNB et au périmètre de ses missions, pour une présentation lors de l'Assemblée générale du mois de juillet.

RENVIOIE les autres sujets de la Grande consultation et contributions complémentaires issues des groupes politiques aux commissions et groupes de travail compétents en leur laissant le soin de les examiner dans le cadre de la présente mandature.